

## Master recherche CHIMIE MOLECULAIRE ET PROCEDES PROPRES

### ■ Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances

#### SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
SMCMPP3-1	Chimie organométallique et catalyse	30		30	5	CT	5		5
<b>TOTAL UE</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	<b>5</b>		<b>5</b>		<b>5</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
SMCMPP3-2	Synthèse organique sélective	30		30	5	CT	5		5
<b>TOTAL UE</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	<b>5</b>		<b>5</b>		<b>5</b>

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
SMCMPP3-3	Macrocycles	30		30	5	CT	5		5
<b>TOTAL UE</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	<b>5</b>		<b>5</b>		<b>5</b>

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
SMCMPP3-4	Nanomatériaux	30		30	5	CT	5		5
<b>TOTAL UE</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	<b>5</b>		<b>5</b>		<b>5</b>

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
SMCMPP3-5	Spectroscopie	15		15	2,5	CT	2,5		2,5
	Electrochimie	15		15	2,5	CT	2,5		2,5
<b>TOTAL UE</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	<b>5</b>		<b>5</b>		<b>5</b>

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
SMCMPP3-6	Le monde de l'entreprise	20		20	2,5	CC		2,5	2,5
	Anglais		20	20	2,5	CC		2,5	2,5
<b>TOTAL UE</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>5</b>		<b>5</b>		<b>5</b>
<b>TOTAL S1</b>		<b>170</b>	<b>20</b>	<b>190</b>	<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>

#### SEMESTRE 2

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
SMCMPP4-1	Stage				30	CT	15		15
<b>TOTAL UE</b>					<b>30</b>		<b>15</b>		<b>15</b>
<b>TOTAL S2</b>					<b>30</b>		<b>15</b>		<b>15</b>

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

### ● *Sessions d'examen : précisions*

Deux sessions d'examen obéissant aux mêmes modalités sont organisées : la 1<sup>re</sup> session a la fin des enseignements théoriques en janvier, la 2<sup>e</sup> en septembre. La note correspond a une épreuve écrite et pour certaines UE a la moyenne d'une note 2crit et d'oral. La soutenance du stage a lieu fin juin devant un jury.

### ● *Règles de validation et de capitalisation :*

#### *Principes généraux :*

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Au niveau LICENCE, l'étudiant pourra accéder de droit au semestre suivant à condition qu'il n'ait qu'un seul semestre non validé dans son cursus. Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre S1 de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études en S3.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.